

Service instructeur
Service Environnement
et Agriculture

N° *6e/12-07*

Service consulté

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

C051
FINANCEMENT D'UN POSTE D'ANIMATEUR GERPLAN
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE

Résumé : *Il vous est proposé de donner un avis favorable pour le financement d'un poste d'animateur GERPLAN à tiers temps à la communauté de communes du Pays de Ribeaupillé pour une période d'un an (août 2006 à juillet 2007). Le montant de notre subvention serait de 4.053,34 €.*

La communauté de communes du Pays de Ribeaupillé sollicite l'aide financière du Département pour un poste d'animateur GERPLAN pour une période d'un an (août 2006 à juillet 2007).

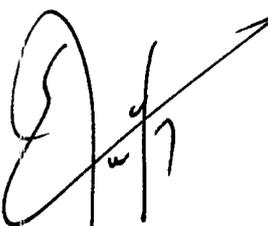
Ayant validé son GERPLAN à l'automne 2004, la communauté de communes du Pays de Ribeaupillé a démarré la mise en œuvre de son programme d'actions dès 2005. Le 27 avril 2006, elle signe le contrat GERPLAN validant ainsi sa volonté de créer dès 2006 un poste d'animateur GERPLAN. Elle souhaite de cette façon mieux accompagner les communes, les agriculteurs et les associations dans la démarche GERPLAN.

Les modalités d'intervention du Département en la matière sont les suivantes : aide de 40 % maximum du coût de fonctionnement pour un poste d'animateur par structure intercommunale, avec un plafond subventionnable de 30.400 €/an pendant 6 ans.

Le poste de « responsable environnement » créé à effet du 23 juillet 2006 est un temps complet dont un tiers seulement est dédié au GERPLAN. Le montant du coût de fonctionnement du poste pour la période du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2007 est de 43.950,13 € équivalent temps plein, donc de 14.650,04 € pour un tiers temps, soit une aide départementale de 4.053,34 €.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette demande. Pour la période d'août 2006 à juillet 2007, le montant maximum de l'aide départementale s'élève à 4.053,34 €, qui sera prélevé au 65/65734/F738.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007